



## DELIBERATION N°2025/14/MJI PORTANT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 15

De votants : 15

*Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site [www.portailco.yt](http://www.portailco.yt)*

**Présents** : IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MADI MARI DAROUECHI, HEDJA KOURAICHIA, SOILIHI ANSOUMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA, OUMAR SAINDOU, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ABDALLAH, SOUFFOU ZAIN-YA, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI MADI, MADI MOITSOUMOU BOURA, MDALLAH ANLAMATI, VITA SOIDIKI.

**Absents** : AHAMADA COMBO SAID VALDO, ADAM TOILIHATI, NOUDJOURN MADI ASSANI, MROVILI AMINA MOILIM, SAINDOU MOHAMADI, BOURA MCOLO VITA, SAID MADI ZAINA, AYOUBA ANLI, NOUDJOURN MADI MANROUF, OUSSENI SAKIMOU, MANSOIBOU RABIANI, SAINDOU ASSANATI, MADI-ISLAME SAFINATI, SIAKA OUSMANE AHAMADA.

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MM ALI BACARI Charafina** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées*

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Celui-ci constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

Un DOB doit se tenir dans les collectivités dans le délai maximum de deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif dans les communes de plus de 3500 habitants



et dans le délai maximum de dix semaines pour les communes ou EPCI appliquant la M57, comme c'est le cas de l'ensemble des collectivités à partir du 1er janvier 2024.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le DOB constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- ☐ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière :
  - de concours financiers ;
  - de fiscalité ;
  - de tarification ;
  - de subventions ;
  - de relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.
- ☐ La présentation des engagements pluriannuels, le cas échéants les autorisations de programme ;
- ☐ Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

A travers une délibération qui permet de prendre acte de la tenue du DOB, le ROB doit être transmis au Représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'intercommunalité dont la commune est membre.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Ce débat d'orientation budgétaire tient compte d'éléments exogènes (extérieures à la collectivité) qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la commune :

- ☐ Le contexte économique mondiale, européenne et nationale
- ☐ L'impact de la loi de finances 2025 sur les budgets des collectivités locales.



Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire est présenté en annexe de la délibération.

Le conseil municipal après avoir débattu,

### DECIDE

- 1) D'Approuver la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025
- 2) D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 23/03/2025

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**IBRAHIMA SAID MAANRIFA**

Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA  
Date : 28/03/2025  
Qualité : Maire